

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Chatillon
35200 RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr
www.atalys35.fr

LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35450)
" La Vallée du Courtil "

GEOMETRE - EXPERT

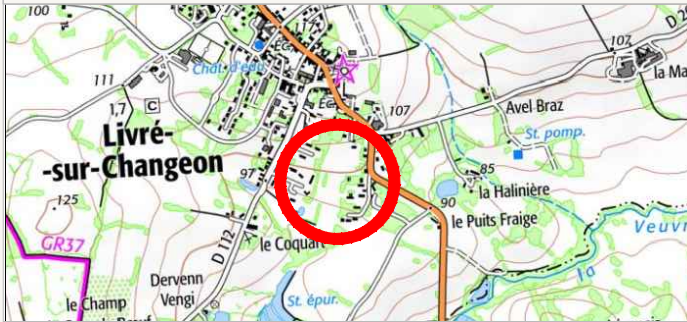


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
DÉFINITIF

LOT n°28

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	329 m ²
Surface plancher/ Surface max. à imperméabiliser	150 m ² 180 m ²
Cadastre	YM n° 144
Servitude	OUI (écoulement EP)
N° permis d'aménager	PA 035 154 21 U0001
Date de l'arrêté	03/12/2021
Dossier	21004-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



ARCHITECTE

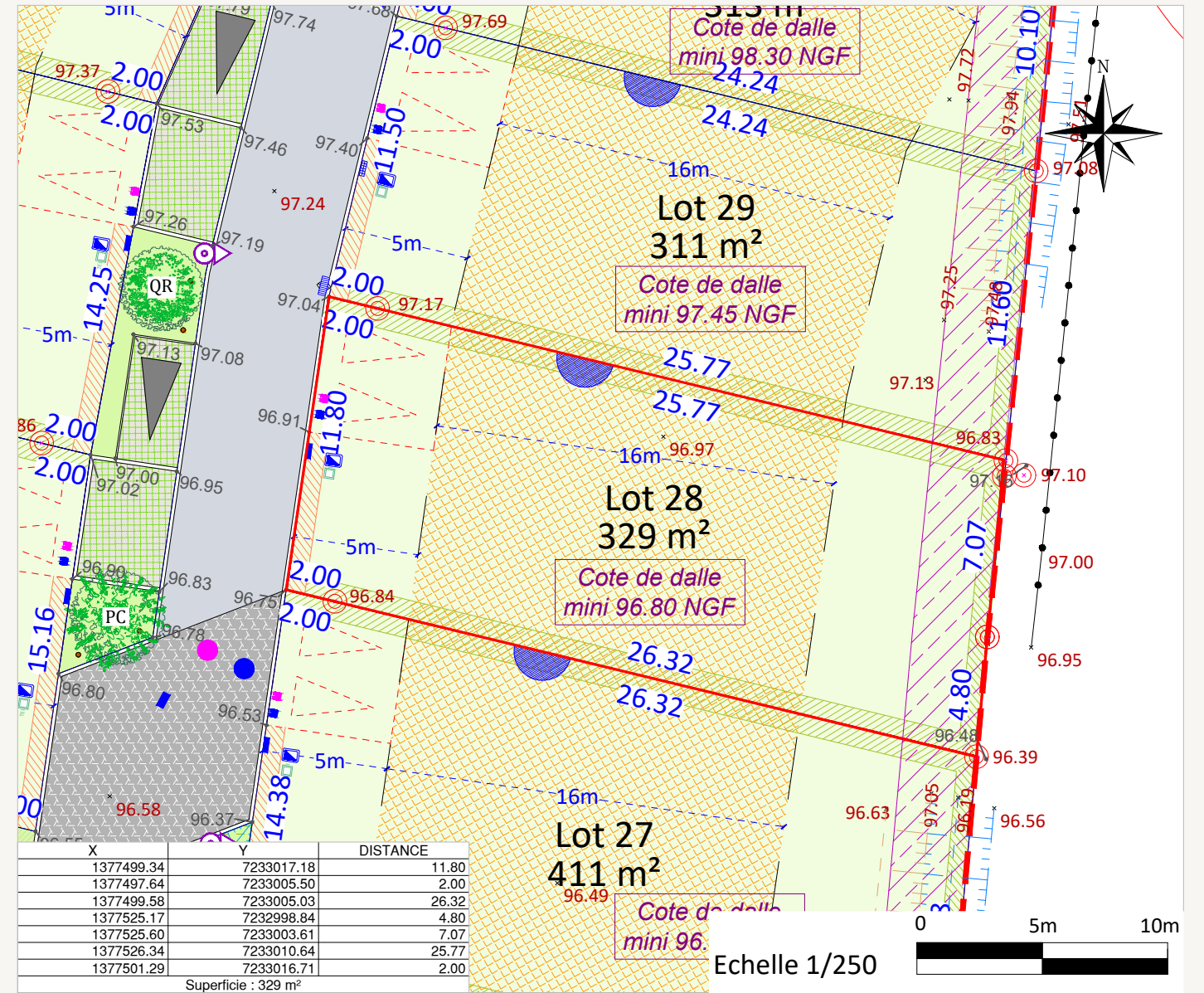


Aude DE LESQUEN
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Echelle: 1/250
 Fil d'eau E.U = 95.61 Fil d'eau E.P = 96.00 Date d'édition: 24/05/2023

LEGENDE			
	Périmètre du lotissement		Clôture / haies situées en fonds de lots 4 à 18 (type 3). A la charge de l'acquéreur
	Application cadastrale (limite non garantie)		Clôtures / haies situées en limite séparative et en limite avec un espace commun (type 2). A la charge de l'acquéreur
	Voie en enrobés (ou équivalent)		Clôtures / haies situées en limite avec la voie de desserte et au niveau de l'accès principal (type 1). A la charge de l'acquéreur
	Voie en enrobés grenailé (ou équivalent)		Clôtures / haies situées en limite séparative entre deux lots privatifs (type 4). A la charge de l'acquéreur
	Stationnement, accès en revêtement drainant		Fossé de collecte des eaux pluviales existant
	Espaces verts engazonnés (ou équivalent)		Noue/bassin de collecte des eaux pluviales
	Lot libre		Talus à créer
	Espace vert naturel, zone humide conservée		Talus existant
	Accroche obligatoire des volumes		Habillage de l'aire de répurcation au moyen de bastingas bois (ou équivalent)
	Zone d'implantation de la construction principale		Clôture de type "grillage à mouton" sur poteau bois de 1m00 à 1m50 de hauteur
	Servitude d'écoulement des eaux pluviales		Candélabre mat ht:5.00m
	Zone humide existante		Coffrets Elec
	Parkings privés et accès de lots position obligatoire (5m x5m)		Branchement AEP
	Projet parking visiteur		Branchement Télécom
	Cote terrain naturel		Branchements EP
	Altitude projet		Branchements EU
	Aire de répurcation		Haie bocagère existante à valoriser et préserver. A la charge de l'acquéreur
	Grille 40x40		Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer
	Poteau incendie		Arbres à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
	Potelet bois (position et nombre indicatif)		

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.